

**Conseil Consultatif de la Halle à Marée  
du Port de La Turballe**

**Compte rendu de la réunion du 08 novembre 2013**

La réunion a débuté à 15:30, dans la salle de réunion de la criée pour s'achever à 17:30.

**1. Bilan 2012**

M. Palladin dresse un panorama de la situation actuelle du secteur de la pêche (mauvaise pour presque toutes les criées de France) et des nouvelles contraintes normatives qui doivent s'y appliquer dans les semaines à venir (disparition des prix de retraits, traçabilité, quotas ...)

En particulier :

☞ *Disparition des prix de retrait au 01 janvier 2014*

Seule l'OP PMA réfléchit actuellement à la mise en place d'un dispositif de substitution partielle à ces prix de retrait afin de maintenir une cohérence dans les prix de vente pour les pêcheurs.

☞ *Modification des règles de débarquements des produits et d'agrément d'acheteurs sous criée*

Le décret relatif au débarquement, au transbordement et à la première mise sur le marché des produits de la pêche va entrer en application au 01 janvier 2014.

Il prévoit notamment, l'obligation de pesée au débarquement avant transport pour les produits de la pêche. Des dérogations Individuelles à ces obligations de pesée pourront être accordées aux navires débarquement leur pêche et la transportant vers une criée pour la mise en vente.

Il prévoit également une modification dans les règles d'agrément des acheteurs sous criée. Une société enregistrée au tribunal de commerce (en France ou en Europe), déposant une caution bancaire et s'engageant à respecter la notion de marché de gros pourra demander à acheter sous criée, sans passer par une association d'acheteur.

Pour la criée cela représente un retour en arrière dans son mode de gestion des flux financier puisque cela l'obligerait à payer directement les navires et à gérer les cautions des acheteurs hors association.

M. PALLADIN indique qu'il ne souhaite pas ce retour en arrière mais que la criée risque d'y être confrontée. Il faudra alors une concertation avec le GPAT pour la mise en place d'un tel système.

Le texte provisoire du décret sera mis en ligne.

# LOIRE-ATLANTIQUE pêche et plaisance

## ☞ Traçabilité contrôle

M. PALLADIN expose la situation de ce dossier suite à la dernière réunion avec la DPMA qui s'est tenue à Paris fin octobre.

Le système ressemble à une nouvelle usine à gaz qui ne reprend pas les bases de données existantes (RIC) mais veut construire une nouvelle architecture nationale où tous les acteurs viendraient récupérer les informations relatives aux lots initiaux (espèce, poids, date de pêche, navire et lieu de pêche).

L'objectif étant, d'après la DPMA, de vérifier si les lots vendus chez le détaillant sont bien « légaux » au sens de la réglementation européenne.

Si les criées sont presque toutes en mesure de répondre à ces nouvelles exigences, le reste de la filière semble loin d'y être. Pour le moment la Saeml s'est mise en position d'attente avant tout nouvel investissement.

M. PALLADIN expose ensuite le rapport d'activité de la Saeml à fin août.

A la lecture des statistiques de production à fin octobre (Tonnage en légère baisse et chiffre d'affaire à l'identique de 2012) Mme VIAUD demande à avoir des chiffres hors anchois, thon et sardine. Après vérification, il s'avère que le changement de système de gestion de la criée ne permet cette comparaison entre 2012 et 2013, mais ces données seront disponibles l'an prochain.

La baisse d'utilisation de l'élévateur 230 T fait l'objet d'une discussion. Le manque de prestataire est pointé du doigt par les intervenants, en particulier en application de peinture, et en mécanique.

M. PALLADIN réaffirme sa volonté de maintenir à La Turballe un pôle de réparation susceptible de garder les navires sur le terreplein. Un applicateur de peinture est en cours d'installation et la reprise d'une société de mécanique sur La Turballe devrait contribuer à la réalisation de cet objectif.

Afin d'améliorer la sécurité lors des travaux, la Saeml va investir dans deux passerelles évolutives qui permettront d'accéder aux navires en toute sécurité.

## **2. Point sur les travaux en cours**

Après avoir fait le point sur les investissements réalisés depuis 2011, M. PALLADIN dresse un état des travaux qui vont débiter dans les mois à venir :

### ☞ Dragage du port

*Le maître d'œuvre est sélectionné. Le dossier loi sur l'eau est en cours de traitement avec deux mois de retard provoqué par un fonctionnaire de l'ARS qui ne connaît pas ce type de dossier est ouvre des parapluies...*

*Les opérations ne devraient pas gêner les usagers car le procédé retenu pour l'aspiration des sédiments ne devrait prendre que 2 à 3 semaines.*

*Ces sédiments seront stabilisés puis confinés dans les fondations du hangar technique sur Garlahy.*

### ☞ Construction du hangar technique du port

# LOIRE-ATLANTIQUE

# pêche et plaisance

Le maître d'œuvre sélectionné est celui qui suivra le chantier froid.

- ☞ Modernisation des installations frigorifiques

La sélection des sociétés retenues pour les différents lots est en phase finale. Sélection prévue avant la fin novembre.

- ☞ Extension de la capitainerie

*En ce qui concerne le déménagement de la SNSM, une réunion aura lieu lorsque le maître d'œuvre aura avancé dans son dossier afin d'organiser au mieux ce déplacement. Une cohabitation des différents usagers sera mise en place dans la capitainerie en attente de la fin des travaux d'agrandissement prévue avant l'été 2014.*

### 3. Barèmes 2014

Le barème 2014 ne subira que l'inflation soit une évolution de 1.5%.

Les barèmes 2014 ne font l'objet d'aucune remarque particulière de la part du conseil.

### 4. Règlement du port de plaisance

M. PALLADIN présente la nouvelle version du règlement qui n'évolue que sur des points de détail, en particulier les articles clarifiant la notion de pêcheur retraité.. Ce règlement sera soumis pour adoption au CG 44.

Pas d'observations de la part du conseil.

### 5. Modification des tares des bacs et des freintes

Comme il en avait déjà été question au conseil de février, M. Palladin confirme la mise en place au 01 janvier 2014 des mesures suivantes :

- ☞ Uniformisation des tares des bacs sous les deux criées

- ☞ Mise en place de freintes automatiques par espèces :

○ Seiches, encornet, Anchois	12 %
○ Pétoncles, coquilles et autres coquillage	9 %
○ Langoustines et crevettes	5 %
○ Autres poissons	2 %

Ces tares pourront faire l'objet de révision de la part des conseils des halles à marée en cas de constat d'anomalies de poids

### 6. Gestion des bacs

M. PALLADIN informe le conseil que le système de gestion des bacs est désormais identique sous les deux criées.

Les acheteurs vont recevoir prochainement des mails quotidiens qui leur indiqueront l'état de leur stock et de leurs retours.

Ce système devrait répondre aux préoccupations émises sur le mode de fonctionnement du retour de bacs au Croisic où les agents ne sont pas présents en permanence pour assurer cette opération. M. Palladin confirme que même lorsque les acheteurs notent eux même le nombre de bacs rendus celui-ci fait l'objet d'un contrôle (par vidéo et comptage) par la criée.

### 7. Points Divers

#### *Eolien*

M. PALLADIN fait un point de situation sur ce dossier. Parmi les évolutions récentes :

- ☞ L'abandon du projet de ponton lourd qui serait remplacé par une passerelle d'embarquement mise en place par l'opérateur sur le quai des espagnols.
- ☞ L'installation d'une grue de 25 T sur ce même ponton à la charge de l'opérateur
- ☞ Le seul point qui pose problème serait le souhait d'EDF d'utiliser trois navires de 30 M pour ses opérations. Nous lui avons fait part des difficultés que poseraient des navires de cette longueur et qu'une concertation avec les pêcheurs est obligatoire.

A ce sujet, Mme BLANCHET indique qu'une réunion entre EDF et les pêcheurs doit avoir lieu le 22 octobre. La longueur des navires y sera abordée.

#### *Accident de chariot élévateur*

Un accident de chariot élévateur a eu lieu récemment sur le port. Le blessé était transporté sur le charriot à côté du conducteur (ce qui est formellement interdit) et a eu de la chance de ne pas perdre un pied.

En tant que propriétaire du chariot, la responsabilité de la Saeml est engagée. Cependant l'assurance du port va se retourner vers le conducteur pour rechercher sa responsabilité.

Heureusement ce dernier avait un Caces à jour.

Mme RASTEL doit vérifier si les assurances des navires peuvent couvrir ce type d'accident mettant en cause un salarié du bord.

Le port va renforcer ses contrôles de permis de conduire afin d'éviter qu'un tel accident ne survienne avec un chauffeur sans permis. Dans un tel cas ce serait le chauffeur (ou son employeur) qui pourrait être condamné à payer les dommages.

# LOIRE-ATLANTIQUE pêche et plaisance

Sur le même thème M. Palladin rappelle à tous les usagers que l'emploi sous la criée de salarié non déclaré peut être passible de sanction pénale à l'égard de leur employeur en cas d'accident et de conséquences lourdes pour les retraités.

La criée est prête à discuter avec les pêcheurs employant des retraités la nuit pour régler définitivement ce problème.

## ***Fuite de Gas-Oil – Ponton à Gas-oil***

Les pêcheurs présents dénoncent une fois de plus l'inconscience des marins provoquant des fuites de gas-oil dans le port. Depuis quelque temps ces pollutions deviennent répétitives et se font sentir dans toute la ville, au détriment de l'image des pêcheurs et du port.

Ils demandent par ailleurs à ce que de la lumière soit installé sur ce ponton qui est dangereux la nuit.

*La Saeml va mettre en place cet éclairage rapidement.*

## ***Imprimante sous criée***

Les acheteurs demandent à pouvoir disposer d'une imprimante plus rapide sous la criée.

*La Criée : Cette imprimante va être remplacée rapidement.*

## ***Demandes particulières pour la criée du Croisic***

Des demandes émanant des acheteurs et ayant trait à la criée du Croisic sont exposées par Mme RONDEAU :

- ☞ Est-il possible de se connecter en Wifi pour acheter sur la vente de La Turballe depuis le Croisic ?

*Renseignement pris le système d'achat à distance ne fonctionne pas en Wifi mais une solution technique est en cours d'élaboration pour des Pc portables.*

- ☞ Est-il possible de changer l'un des vidéo projecteurs qui fonctionne mal ?

*Cela va être fait rapidement*

- ☞ Est-il possible d'envisager une extension du quai de chargement qui est devenu trop étroit par rapport au nombre d'acheteurs ?

*Une réflexion est en cours pour éviter de se retrouver bloquer par les bâtiments de France.*

- ☞ Des variations de poids continuent d'exister sous la criée. Est-il possible de mieux prendre en compte ces éléments lorsqu'ils sont communiqués au bureau de la criée.

*M. Palladin va revoir ce problème avec le responsable d'exploitation.*

## ***Intervention de M. LEROUX***

# LOIRE-ATLANTIQUE pêche et plaisance

M. LEROUX fait part au conseil de sa visite de la criée de SETE où les règles de fonctionnement ne sont visiblement pas les mêmes qu'en Atlantique.

Il fait un aparté sur la simplification administrative qui n'est toujours pas visible par les opérateurs de la filière, en particulier en matière de sécurité maritime. Il cite à cet égard l'exemple des gardes côte US qui sont en mesure de gérer totalement un évènement maritime quel qu'il soit.

M. PORCHER LABREUIL lui indique qu'en France, le système de garde côte n'est pas adapté mais que leurs missions sont assurées conjointement par plusieurs administrations.

M. LEROUX regrette la complexification des règles administratives dans le secteur de la pêche à un moment où toute la filière est en déséquilibre.

M. PALLADIN informe le comité que la Saeml organisera entre les deux ports en juin 2014 les 36<sup>e</sup> Assises Nationales de Directeurs de halles à marée de France.